

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 997**7 octobre 2004****SOMMAIRE**

Aloe International S.A., Luxembourg	47851	Flying Hammer International S.A., Luxembourg .	47851
Arc-Immo S.A., Luxembourg	47851	Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg, Luxembourg	47850
AZ Investments S.A., Senningerberg	47826	Fondho, S.à r.l., Luxembourg	47850
BEC Universal Advisory Company S.A.H., Luxem- bourg	47851	G.T.V. Finance S.A., Olm	47819
Belplant AG, Weiswampach	47820	GH Fluximmo S.A., Luxembourg	47818
Blue-Tiger Pharma-Net AG, Weiswampach	47823	Huybrechts Keramiek Luxembourg S.A., Trois- vierges	47820
Botex S.A., Bertrange	47854	Im Werth S.A., Bertrange	47819
Bruno S.A., Bertrange	47854	ING International (II), Sicav, Strassen	47810
Cafruta S.A., Bertrange	47820	ING (L) Renta Fund II, Sicav, Luxembourg	47825
Captiva Capital Management, S.à r.l., Luxem- bourg	47849	Inotec Rohrsystem und Bau AG, Untereisenbach .	47824
Carestin S.A., Luxembourg	47823	Inro Finance S.A.H., Luxembourg	47856
CDC Overseas Fund Management S.A., Luxem- bourg	47821	Insight VG, S.à r.l., Luxembourg	47842
CDRC Holding, S.à r.l., Luxembourg	47830	Insight VG, S.à r.l., Luxembourg	47843
Chaussures Vedette, S.à r.l., Bertrange	47850	JPH Financial Holding S.A., Echternach	47821
CMS S.A., Claim Management Services S.A., Lu- xembourg	47824	JPH Financial Holding S.A., Echternach	47821
CMS S.A., Claim Management Services S.A., Lu- xembourg	47824	Koch Montage Bau AG, Untereisenbach	47819
Corsair Finance Europe, S.à r.l., Luxembourg ...	47844	Kuznetski Capital S.A., Luxembourg	47811
Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, S.A., Lu- xembourg	47853	kommunikations.lounge S.A., Untereisenbach ...	47819
Credit Suisse Euro Bond Express Management Company S.A.H., Luxembourg	47825	Materne Luxembourg Intermediate, S.à r.l., Luxem- bourg	47837
Credit Suisse Euro Bond Express Management Company S.A.H., Luxembourg	47825	MO Holding S.A., Luxembourg	47821
Credit Suisse Money Plus Fund Management Company S.A., Luxembourg	47810	Orisa S.A., Bettembourg	47854
Credit Suisse Money Plus Fund Management Company S.A., Luxembourg	47810	REL Real Estate Luxembourg S.A., Echternach ..	47825
E.G. Cop, S.à r.l., Luxembourg	47852	Second Millennium Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	47851
Ebral S.A., Weiswampach	47820	Seupar S.A., Luxembourg	47826
Elotec S.A., Grindhausen	47822	Seupar S.A., Luxembourg	47826
Euro Central AG, Weiswampach	47824	Strategic Venture Capital Holdings S.A., Luxem- bourg	47823
Eurotax, S.à r.l., Echternach	47822	Trait d'Esprit S.A., Strassen	47855
Factor Ltd S.A., Luxembourg	47823	Trait d'Esprit S.A., Strassen	47856
FCS Financial Consulting Services Holding S.A.H., Echternach	47823	UBS Limited Risk Fund Management Company S.A.H., Luxembourg	47822
		UMP Europe, GmbH, Echternach	47823
		VAN-Electronic S.A., Weiswampach	47820
		Vanbreda Risk & Benefits S.A., Strassen	47821

CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 49.227.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

(060807.3/736/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 49.227.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2004 et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Mario Seris	Zurich	Chairman
Raymond Melchers	Luxembourg	Vice-Chairman
Agnès F. Reicke	Zurich	
Stefan Mächler	Zurich	

Réviseur d'entreprises:

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060805.3/736/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

ING INTERNATIONAL (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.873.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2002**Dividendes*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de distribuer un dividende de EUR 44,67 par action de distribution du compartiment Emerging Market Debt Euro et USD 77,98 par action de distribution du compartiment Emerging Market Debt US Dollars, le 10 juillet 2002. L'assemblée générale ordinaire approuve le paiement de l'acompte sur dividendes de CZK 26,48 par action de distribution du compartiment Czech Money Market en date du 31 janvier 2002.

Nominations statutaires

Démission de Monsieur R. Prins, M. A. Hartink, M. W. de Vries et M. A. Goldberg en tant qu'administrateur.

Nomination de Monsieur Elmar Baert, M. Philippe Catry et M. Marc Sallet.

Reconduction du mandat de M. H.S. Meerema et E. Orlans en tant qu'administrateur.

Nomination de ERNST & YOUNG en tant que réviseurs d'entreprises.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003. Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour ING INTERNATIONAL (II) SICAV

ING LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055954.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

KUZNETSKI CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 102.041.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of July.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) KUZNETSKI HOLDING I STICHTING, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, registered with the Trade Register of Amsterdam (the Netherlands) under number 34210491, having its registered office in Strawinskyalaan 3105 Atrium 7th, 1077ZX Amsterdam (the Netherlands),

represented by Maître Michel Bulach, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 23, 2004;

2) KUZNETSKI HOLDING II STICHTING, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, registered with the Trade Register of Amsterdam (the Netherlands) under number 34210492, having its registered office in Strawinskyalaan 3105 Atrium 7th, 1077ZX Amsterdam (the Netherlands),

represented by Maître Michel Bulach, prenamed, by virtue of a proxy given on July 23, 2004.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company («Société anonyme») governed by the relevant laws and the present Articles:

Title I.- Form, Name, Registered Office, Corporate Object, Duration**Art. 1^{er}. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of KUZNETSKI CAPITAL S.A.

Art. 2. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Registered office

The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

The declaration relating to the transfer of the registered office shall be made and notified to third parties by one of the Company's executive organs having the capacity to bind the Company in respect of acts of ordinary and day-to-day management.

Art. 4. Corporate object

The purpose of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may borrow and proceed to the issuance of bonds and debentures within the limits of Law.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II.- Corporate Capital, Shares**Art. 5. Corporate capital**

The Company has a subscribed share capital of USD 50,000.- (fifty thousand United States Dollars) represented by 10,000 (ten thousand) shares with a par value of USD 5.- (five United States Dollars) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 6. Shares

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Title III.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of directors

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They may be re-elected and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders will proceed to the final election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the board of directors

The board of directors may choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman or two directors.

The chairman shall preside at all general meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors will appoint another director as chairman pro tempore of such meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given in writing or by cable, telegram, telex, fax or email to all directors at least twenty-four hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telegram, telex fax or email.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telegram, telex, fax or email.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in counterparts.

Art. 9. Minutes of meetings of the board of directors

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by either the secretary or any other director.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Art. 10. Powers of the board of directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of powers

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of (i) any two directors or (ii) within daily management of the Company by the individual signature of the person to whom such daily management has been delegated, or (iii) by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory auditor(s)

The accounts of the Company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders. The statutory auditor(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They may be re-elected and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Title IV.- General meeting of shareholders**Art. 14. Powers of the general meeting of shareholders**

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual general meeting

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Friday of June of each year, at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other general meetings

The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the share capital of the Company so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the opinion of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, vote

General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Title V.- Financial year, allocation of profits**Art. 18. Financial year**

The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 19. Appropriation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out interim dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such interim payment.

Title VI.- Dissolution, liquidation**Art. 20. Dissolution, liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Title VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the thirty-first day of December two thousand four.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in two thousand five.

Subscription and payment

The parties appearing, duly represented, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, they have subscribed to the number of shares specified below:

1.- KUZNETSKI HOLDING I STICHTING, nine thousand nine hundred ninety-nine shares	9,999
2.- KUZNETSKI HOLDING II STICHTING, one share	1
Total: ten thousand shares	10,000

The capital has been fully paid in by contribution in cash. Proof of such payment has been given to the undersigned notary so that the amount of USD 50,000.- (fifty thousand United States Dollars) is as of now available to the Company.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred Euro).

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at EUR 41,223.51 (forty-one thousand two hundred twenty-three Euro and fifty-one cents).

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at 3 (three).

The following have been elected as directors for a mandate ending at the closing of the annual meeting of shareholders to be held in 2005:

1. Me François Brouxel, lawyer, born on September 16, 1966 in Metz (France), residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. Me Georges Gudenburg, lawyer, born on November 25, 1964 in Luxembourg, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

3. M. Gerdy Roose, tax partner, born on February 14, 1966 in Wevelgem (Belgium), residing in 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains.

II) The number of statutory auditors is set at 1 (one).

The following has been elected as statutory auditor for a mandate ending at the closing of the annual meeting of shareholders to be held in 2005:

The company AUDIEX S.A., registered with the Trade Register of Luxembourg under number B 65.469, having its registered office at 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

III) The registered office of the Company is established at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in to the proxy holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) KUZNETSKI HOLDING I STICHTING, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 34210491, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105 Atrium 7th., 1077ZX Amsterdam (Pays-Bas),

représentée par Maître Michel Bulach, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 23 juillet 2004;

2) KUZNETSKI HOLDING II STICHTING, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 34210492, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105 Atrium 7th., 1077ZX Amsterdam (Pays-Bas),

représentée par Maître Michel Bulach, préqualifié, en vertu d'une procuration en date du 23 juillet 2004.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société existera sous la dénomination KUZNETSKI CAPITAL S.A.

Art. 2. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Art. 3. Siège social

Le siège social sera établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet social

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention et la cession de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations, billets et tous autres titres, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.

La Société pourra participer à l'établissement au Luxembourg ou à l'étranger et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et lui fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou de toute autre manière.

La Société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra contracter des emprunts et émettre des obligations dans les limites de la Loi.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et de faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit de la société est de USD 50.000,- (cinquante mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 5,- (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions

Les actions de la Société pourront être sous forme nominative ou sous forme d'actions au porteur ou partiellement dans l'une de ces formes au choix des actionnaires.

La Société reconnaîtra un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Titre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration

La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils

seront rééligibles et ils pourront être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires procéderont à l'élection définitive lors de la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des administrateurs présents un autre administrateur pour présider la réunion du conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par courrier électronique à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par courrier électronique.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs pourront participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre.

Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par écrits séparés.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et soit par le secrétaire soit par un autre administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres ne doivent pas nécessairement être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être nécessairement actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) dans le cadre de la gestion journalière de la société par la signature individuelle de la personne à laquelle cette gestion journalière a été déléguée, ou (iii) par la signature, conjointe ou individuelle, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire(s) aux comptes

La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non. Ils seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils seront rééligibles et ils pourront être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes pourront convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration pourra arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions seront prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale

L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle pourra décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration pourra procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en deux mille cinq.

Souscription et paiement

Les parties comparantes, dûment représentées, ayant ainsi arrêté les statuts de la société, elles ont souscrit au nombre d'actions ci-après énoncé:

1.- KUZNETSKI HOLDING I STICHTING, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	9.999
2.- KUZNETSKI HOLDING II STICHTING, une action.	1
Total: dix mille actions	10.000

Le prédit capital a été libéré entièrement par des versements en espèces. La preuve de cette libération a été rapportée au notaire instrumentant de sorte que la somme de USD 50.000,- (cinquante mille Dollars des Etats-Unis) est dès à présent à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.200,- (deux mille deux cents Euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 41.223,51 (quarante et un mille deux cent vingt-trois Euros et cinquante et un cents).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes, préqualifiées, dûment représentées, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005:

1. Maître François Brouxel, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. Maître Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

3. Monsieur Gerdy Roose, associé département fiscal, né le 14 février 1966 à Wevelgem (Belgique), demeurant au 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains.

II) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à 1 (un).

Est nommée commissaire aux comptes pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005:

La société AUDIEX S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469, ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

III) Le siège social de la société est établi au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, vol. 144S, fol. 58, case 3. – Reçu 411,08 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 juillet 2004.

T. Metzler.

(063534.3/222/478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

GH FLUXIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 97.408.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(055631.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

G.T.V. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8321 Olm, 14, rue Eisenhower.

R. C. Luxembourg B 78.862.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître une perte de EUR 891,-.
3. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé au prochain exercice.
4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
5. L'Assemblée ratifie les nominations en tant qu'administrateurs de Messieurs Alain Muller et Laurent Francia, intervenues lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 8 mars 2004, en remplacement de Messieurs Christophe Antinori et Richard Gauthrot, administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055217.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

KOCH MONTAGE BAU AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, Maison 90.

R. C. Luxembourg B 101.705.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902658.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

kommunikations.lounge S.A., Société Anonyme.

Siège social: Untereisenbach, 7, Hauptstrooss.

R. C. Luxembourg B 96.581.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902659.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

IM WERTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 83.902.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 14 mai 2004

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, Président
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Blaschette, Administrateur
- Madame Doris Leesch, employée privé, Luxembourg, Administratrice

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société MAZARS S.A., 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2004.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062110.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

VAN-ELECTRONIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 129, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 4.495.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902660.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

HUYBRECHTS KERAMIEK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 99.396.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902661.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

BELPLANT AG, Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.
R. C. Diekirch B 2.707.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902662.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

EBRAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 99.393.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902663.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

CAFRUTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 19.096.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 7 mai 2004

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, Président
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Blaschette, Administrateur
- Madame Doris Leesch, employée privé, Luxembourg, Administratrice
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, Administrateur

Est nommée Réviseur d'entreprise:

- La société MAZARS S.A., 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2004.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062068.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

JPH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Echternach.
R. C. Luxembourg B 95.605.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004. Signature.
(902665.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

JPH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Echternach.
R. C. Luxembourg B 95.605.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004. Signature.
(902666.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

VANBREDA RISK & BENEFITS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.547.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004. Signature.
(055714.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.665.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 15 juin 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Roland Calvo, Chief Investment Officer, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris.
- Monsieur Franck Fournelle, Directeur, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris.
- Monsieur Gilles Guerin, Executive Vice President, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris.
- Monsieur Hervé Guinamant, Head of Marketing and Communication, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris.
- Madame Isabelle Reux-Bronn, Directeur de la Gestion alternative et structurée, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris.

Pour CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055947.3/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.276.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue
au siège social de la société le 16 juin 2004 à 10.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à Luxembourg.

M. Federigo Cannizzaro, Directeur de société, demeurant à Luxembourg.

M. Benli Murat, Directeur de société, demeurant à Haninge, Suède.

Est renommée Commissaire aux Comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07534. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(056091.3/536/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ELOTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9751 Grindhausen, Maison 9.

R. C. Luxembourg B 95.993.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902664.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

EUROTAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Echternach.

R. C. Luxembourg B 95.951.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902667.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

UBS LIMITED RISK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.124.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 17 mars 2004

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005:

- M. Mario Cueni

- M. Manuel Hauser

- M. Andreas Jacobs

- M. Gilbert Schintgen

Est élu au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005:

- M. Gerhard Fusenig

Mandat non renouvelé:

- M. Heinz Hämmerli

Est réélue réviseur d'entreprise pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour UBS LIMITED RISK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

J. Will / I. Asseray

Associate Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05378. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(056818.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

UMP EUROPE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Echternach.
R. C. Luxembourg B 91.647.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902668.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

BLUE-TIGER PHARMA-NET AG, Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.
R. C. Diekirch B 6.008.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902669.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

FCS FINANCIAL CONSULTING SERVICES HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Echternach.
R. C. Diekirch B 3.182.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902670.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

CARESTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 56.396.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056223.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

FACTOR LTD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 54.553.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056240.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

STRATEGIC VENTURE CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2004

- Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société HOFMANN TRUST AG, ayant son siège social au 37, Talstrasse à CH-8001 Zürich et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxem-

bourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056158.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EURO CENTRAL AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 95.912.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902671.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

INOTEC ROHRSYSTEM UND BAU AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, am Enneschten Eck.

R. C. Diekirch B 3.039.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902672.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

CMS S.A., CLAIM MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.023.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour CMS S.A., CLAIM MANAGEMENT SERVICES S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

(056609.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

CMS S.A., CLAIM MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.023.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour CMS S.A., CLAIM MANAGEMENT SERVICES S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(056607.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

REL REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Echternach.

R. C. Diekirch B 3.130.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2004.

Signature.

(902673.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

ING (L) RENTA FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.077.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

ING (L) RENTA FUND II

Signatures

(056265.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS MANAGEMENT COMPANY S.A.,**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 66.001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

(060799.3/736/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS MANAGEMENT COMPANY S.A.,**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 66.001.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2004 et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Mario Seris	Zurich	Chairman
Raymond Melchers	Luxembourg	Vice-Chairman
Agnès F. Reicke	Zurich	
Stefan Mächler	Zurich	

Réviseur d'entreprises:

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060796.3/736/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

SEUPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.532.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS05292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(058447.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

SEUPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.532.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg le 8 juin 2004 à 15.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058451.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

AZ INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 101.994.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Norbert Becker, consultant, demeurant au 40, rue des Genêts, L-8131 Bridel;
2. Monsieur Paul Chambers, expert-comptable, demeurant au 19, rue du Moulin, L-8387 Koerich;
3. Monsieur Olivier Ferres, juriste, demeurant au 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt;
4. Monsieur Keith O'Donnell, conseiller fiscal, demeurant au 42, rue Dicks, L-3233 Bettembourg;
5. Monsieur Olivier Remacle, expert-comptable, demeurant au 52, rue du Pannebourg, B-6700 Arlon;
6. Monsieur Alex Sulkowski, conseiller fiscal, demeurant au 15, rue Nicolas Brucher, L-5692 Elvange,

tous, ici représentés par Monsieur Olivier Ferres, en vertu de cinq pouvoirs sous seing privé, Monsieur Olivier Ferres agissant aussi en nom propre.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les personnes actuellement actionnaires et toutes celles qui en deviendront actionnaires par la suite une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (la «Société»).

La Société adopte la dénomination de AZ INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi sur le territoire de la commune de Senningerberg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs ou d'exploitation aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent trente-neuf mille Euro (EUR 339.000,-) représenté par trois cent trente-neuf (339) actions rachetables d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

Art. 6. Les actions sont indivisibles vis-à-vis de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, ceux-ci seront tenus de désigner un mandataire commun pour exercer leurs droits à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions ou transmissions d'actions, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, sont soumises à l'agrément préalable du conseil d'administration. La cession ou transmission entre vifs ou pour cause de mort est en outre sujette à l'agrément des actionnaires donné en assemblée générale par une décision adoptée par au moins 66% des votes exprimés et par au moins 66% du nombre des actionnaires de la Société, quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

La demande d'agrément, qui est notifiée par le cédant à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, doit énoncer les nom, prénom, et adresse du cessionnaire et le nombre des actions dont la cession est envisagée.

Le conseil d'administration doit statuer dans le mois de la réception d'une demande de cession. La décision du conseil d'administration ne doit pas être motivée.

Si le conseil d'administration n'a pas notifié endéans le délai indiqué sa décision, l'agrément de la cession est réputé acquis, même si sa décision était négative.

En cas de refus d'agrément du cessionnaire proposé, le conseil d'administration est tenu, dans le délai d'un mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par un acquéreur agréé par lui et par l'assemblée générale, soit par la Société elle-même dans le respect des dispositions légales applicables.

En toute hypothèse les actionnaires restants ont un droit de préemption qu'ils doivent exercer endéans les trente jours de la notification du conseil d'administration du refus d'agrément du cessionnaire.

Cette acquisition a lieu à un prix qui, à défaut d'accord entre parties, sera équivalent à l'actif net comptable qui sera déterminé par le conseil d'administration sur base des derniers comptes annuels consolidés de la Société ou du dernier état trimestriel préparé sur les mêmes bases que celles des comptes annuels consolidés, sans prise en compte d'un quelconque droit au titre d'un goodwill ou autre droit incorporel lié auxdites actions.

En cas de désaccord entre parties sur le prix, celui-ci sera définitivement tranché par un arbitre désigné d'un commun accord par les parties et statuant suivant les règles du code civil.

Nul ne peut être actionnaire de la Société s'il n'est administrateur ou lié à la Société ou à une Société affiliée à la Société par un contrat d'emploi au sens de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail. En cas de résiliation du contrat d'emploi d'un actionnaire pour quelque cause que ce soit, cette résiliation devant être approuvée préalablement par une décision adoptée par au moins 66% des votes exprimés et par au moins 66% du nombre des actionnaires de la Société, quelle que soit la portion du capital présente ou représentée, la Société aura le choix, dans le délai d'un mois à compter de la date d'effet de la résiliation, de faire acquérir les actions par un acquéreur agréé par le conseil d'administration - auquel cas les dispositions du présent article concernant l'agrément de l'acquéreur trouvent application - ou de racheter les actions par la Société. Dans les deux cas, l'acquisition et le rachat sont sujets à l'agrément des actionnaires donné en assemblée générale par une décision adoptée par au moins 66% des votes exprimés et par au moins 66% du nombre des actionnaires de la Société, quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Le rachat sera réalisé à un prix déterminé comme défini ci-dessus.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou réduit en vertu d'une décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour les modifications des statuts. L'assemblée générale qui décidera de l'augmentation ou de la réduction de capital fixera toutes les conditions, délais et formalités ainsi que le montant et les époques des versements à effectuer sur les nouvelles actions.

Art. 9. Les actions sont et restent nominatives.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives tenu au siège social.

La cession s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le même registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leur mandataire ou de toute autre façon admise par la loi.

Art. 10. Les héritiers, légataires, créanciers ou ayants droit d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux bilans, aux comptes de profits et pertes et aux décisions de l'assemblée générale.

Art. 11. La Société est administrée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins, tous actionnaires.

La surveillance de la Société est confiée à un commissaire aux comptes.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés, pour un terme ne dépassant pas six ans, par l'assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Le mandat des administrateurs et du commissaire se termine immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'année au cours de laquelle ce mandat viendra à expiration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Il se réunira sur convocation de son président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, mais au moins deux fois par an.

La réunion aura lieu à l'endroit, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopie ou tout autre procédé de transmission électronique à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence à motiver au procès-verbal de la réunion. Si tous les membres du conseil sont présents ou dûment représentés, il n'y a pas lieu de justifier d'une convocation préalable.

Un administrateur absent ou empêché peut, par simple lettre, par télégramme, télécopie ou tout autre procédé de transmission électronique, déléguer ses pouvoirs à un de ses collègues du conseil.

La présence de la majorité des administrateurs, soit en personne, soit par mandataire est nécessaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés et sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et un autre administrateur présent à la délibération.

Des résolutions consignées par écrit et signées par tous les administrateurs auront le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéo conférence ou par tous autres moyens de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'entendre les autres participants. La participation à une réunion par le biais des moyens techniques cités ci-avant, aura une validité identique à une participation physique à une telle réunion.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par un administrateur.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la Société et qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts.

Il a notamment le pouvoir de décider, sous sa seule autorité, toutes les opérations qui rentrent, aux termes de l'article trois ci-dessus, dans l'objet social.

Il a le pouvoir d'arrêter la structure de gestion de la Société et de désigner les organes de gestion de la Société auxquels la gestion journalière pourra être confiée. Il pourra déléguer tels autres pouvoirs spéciaux qu'il détermine utile. Il pourra déterminer des délégations de pouvoirs à des personnes appartenant ou non au conseil d'administration. Le conseil d'administration approuvera (i) le budget et les objectifs annuels, (ii) les comptes annuels, (iii) la rémunération salariale des actionnaires et (iv) le programme des dépenses majeures et des investissements.

Le conseil d'administration peut révoquer ces pouvoirs.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Le conseil d'administration ou une personne désignée par lui, soit en son sein, soit en dehors de celui-ci, représente la Société dans toutes actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant.

Art. 16. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article treize, elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires se compose de tous les actionnaires, qui tous peuvent prendre part au vote, soit par eux-mêmes, soit par mandataire qui doit également être actionnaire, en observant les dispositions des présents statuts.

Les décisions de l'assemblée générale sont obligatoires pour tous les actionnaires, même pour les actionnaires absents ou dissidents.

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points figurant à son ordre du jour.

Art. 17. L'assemblée générale se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations.

L'assemblée générale se réunit chaque année le premier vendredi du mois d'avril à 10.00 heures ou, si ce jour est un jour férié légal, le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale ordinaire entend le rapport de gestion et le rapport du réviseur; elle discute et approuve les comptes annuels; elle réélit ou remplace les administrateurs et le commissaire dont les mandats viennent à expiration; elle délibère sur tous autres points figurant à son ordre du jour.

En plus, des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées toutes les fois que l'intérêt de la Société l'exige. De telles assemblées générales extraordinaires doivent être convoquées lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social le demandent. Les convocations sont à faire dans les délais fixés par la loi par lettre, télécopie ou tout autre procédé de transmission électronique avec confirmation de réception.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Art. 18. Sous réserve des restrictions imposées par la loi, chaque action donne droit à une voix.

Art. 19. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, notamment par télécopie un mandataire, lequel doit être actionnaire lui-même. Les copropriétaires doivent se faire représenter par une seule personne. Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 20. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par toute personne désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire. Le bureau de l'assemblée comprendra le président et le secrétaire et sera complété par un scrutateur choisi parmi les membres de l'assemblée sur proposition du président.

Une liste de présence, signée par les membres présents et mentionnant le nombre d'actions représentées demeure annexée au procès-verbal.

Le procès-verbal de l'assemblée est signé par le président de la réunion, le scrutateur, le secrétaire et tous les actionnaires présents qui le demandent.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par un administrateur.

Art. 21. Sauf dans les cas expressément prévus par la loi et par l'article 7 ci-dessus, les décisions de l'assemblée générale sont adoptées par au moins 50% du nombre des votes exprimés et par au moins 50% du nombre des actionnaires de la Société, quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Les modifications des présents statuts sont approuvées en assemblée générale des actionnaires par une décision adoptée par au moins 66% des votes exprimés et par au moins 66% du nombre des actionnaires de la Société, quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

Tout actionnaire peut avant, pendant ou après la réunion de l'assemblée renoncer à la convocation prévue à l'article 17, dans tous les cas les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale sont considérés comme ayant été valablement convoqués.

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration remet les comptes annuels de la Société avec un rapport de gestion de la Société, un mois au moins avant la date de l'assemblée générale ordinaire, au commissaire, qui doit faire son rapport sur ces documents.

Quinze jours au moins avant l'assemblée générale ordinaire, les documents énumérés par la loi sont déposés au siège social, à la disposition des actionnaires.

L'assemblée statue sur l'adoption des comptes annuels. Après adoption des comptes annuels elle se prononce, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs.

Art. 23. Sur le bénéfice net annuel il est prélevé cinq pour cent au moins pour être affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit, mais reprendra du moment que ce dixième est entamé.

Le solde éventuel est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, en déterminera l'affectation.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividende dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Les dividendes sont payables aux époques et aux endroits fixés par le conseil d'administration.

Art. 24. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs. A défaut par l'assemblée générale de le faire, les administrateurs en fonction lors de la dissolution de la Société seront, de plein droit, liquidateurs; ils auront les pouvoirs les plus étendus.

La nomination du ou des liquidateurs met fin au pouvoir des administrateurs, mais l'assemblée générale conserve tous ses droits pendant la période de liquidation, notamment celui de modifier les pouvoirs du ou des liquidateurs. L'assemblée générale déterminera leurs émoluments.

Art. 26. Après la réalisation de l'actif et le paiement de la totalité des dettes et engagements de la Société, le solde net de l'actif sera réparti entre les actionnaires.

Art. 27. Les parties déclarent se soumettre à toutes les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (la «Loi»). En conséquence, toutes les dispositions de celles-ci sont censées faire partie intégrante des présents statuts, sauf là où ceux-ci en disposent autrement de façon expresse.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Norbert Becker, prénommé, cent dix actions	110
2. Monsieur Paul Chambers, prénommé, une action	1
3. Monsieur Olivier Ferres, prénommé, trente-neuf actions	39
4. Monsieur Keith O'Donnell, prénommé, soixante-quatre actions	64
5. Monsieur Olivier Remacle, prénommé, une action	1
6. Monsieur Alex Sulkowski, prénommé, cent vingt-quatre actions	124
Total: trois cent trente-neuf actions	339

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent trente-neuf mille Euro (EUR 339.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cinq mille Euro (EUR 5.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté qu'elle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Norbert Becker, consultant, né à Luxembourg, le 7 octobre 1953, demeurant au 40, rue des Genêts, L-8131 Bridel;
 - b) Monsieur Paul Chambers, expert-comptable, né à Wolverhampton (Royaume-Uni), le 1^{er} mars 1966, demeurant au 19 Rue du Moulin, L-8387 Koerich;
 - c) Monsieur Olivier Ferres, juriste, né à Montpellier (France), le 29 juillet 1961, demeurant au 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt;
 - d) Monsieur Keith O'Donnell, conseiller fiscal, né à Dublin (Irlande), le 12 janvier 1968, demeurant au 42, rue Dicks, L-3233 Bettembourg;
 - e) Monsieur Olivier Remacle, expert-comptable, né à Messancy (Belgique), le 15 juin 1970, demeurant au 52, rue du Pannebourg, B-6700 Arlon;
 - f) Monsieur Alex Sulkowski, conseiller fiscal, né le 14 juillet 1953, à Luxembourg, demeurant au 15, rue Nicolas Brucher, L-5692 Elvange,
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, avec adresse professionnelle à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2005.
5. Le siège social est établi au 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 144S, fol. 53, case 3. – Reçu 3.390 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

J. Elvinger.

(062720.3/211/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

CDRC HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 101.990.

STATUTES

In the year two thousand four, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

CDRC WORLDWIDE Ltd., a company incorporated and organized under the laws of Bermuda, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered with the registrar of companies of Bermuda under number EC-35592,

here represented by M^e Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 19, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CDRC HOLDING, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, CDRC WORLDWIDE Ltd., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- David H. Wasserman, financial professional, born on February 2, 1967 in Scarsdale, New York, USA, residing at 77 Brewster Road, Scarsdale, New York, USA 10583;

- Nathan K. Sleeper, financial professional, born on November 10, 1973 in Minnesota, residing at 210 E. 68th St., New York, USA.

2. The registered office of the Company is set in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CDRC WORLDWIDE Ltd., une société de droit des Bermudes, avec siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, inscrite au registre de commerce des Bermudes sous le numéro EC-35592,

ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CDRC HOLDING, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

CDRC WORLDWIDE Ltd., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- David H. Wasserman, professionnel financier, né le 2 février 1967 à Scarsdale, New York, USA, résidant au 77 Brewster Road, Scarsdale, New York, USA 10583;

- Nathan K. Sleeper, professionnel financier, né le 10 novembre 1973 à Minnesota, résidant à 210 E. 68th St., New York, USA.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2004, vol. 428, fol. 28, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(062732.3/242/385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MATERNE LUXEMBOURG INTERMEDIATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 101.988.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the ninth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FINANCIERE MATERNE S.A.S., a société par actions simplifiées incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at ZA du Parc du Sans Souci, 330, allée des Hêtres, F-69760 Limonest, France, duly represented by its president Mr Bernard Lawrence, residing at 2 Mont Havelet, George Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1BD Channel Islands,

here represented by Ms Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 8, 2004.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of MATERNE LUXEMBOURG INTERMEDIATE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed by a sole shareholder, the latter exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and

distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by the present articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by FINANCIERE MATERNE S.A.S., as aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Bernard Lawrence, company director, born on 25 July 1943 in Abbottabad, Pakistan, residing at 2 Mont Havelet George Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1BD Channel Islands,

- Mr James A. Wood, company director, born on 31 December 1968 in Aberdeen, Scotland, residing at 2 Mount Hermon, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3DQ Channel Islands.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their joint signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

FINANCIERE MATERNE S.A.S., une société par actions simplifiées, constituée et existant sous la loi de France, ayant son siège social à ZA du Parc du Sans Souci, 330, allée des Hêtres, F-69760 Limonest, France, dûment représentée par son président M. Bernard Lawrence, demeurant au 2 Mont Havelet, George Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1BD Îles Anglo-Normandes,

ici représentée par Madame Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 juillet 2004.

La procuration signée ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de MATERNE LUXEMBOURG INTERMEDIATE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital représentée par leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement révocables tout moment, sans cause légitime.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été accordé par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra accorder des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou des procurations sous seing privé.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une

telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 23. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par FINANCIERE MATERNE S.A.S., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Bernard Lawrence, administrateur de société, né le 25 juillet à Abbottabad, Pakistan, demeurant au 2 Mont Havelet George Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1BD Channel Islands,

- Monsieur James A. Wood, administrateur de société, né le 31 décembre 1968 à Aberdeen, Ecosse, demeurant à 2 Mount Hermon, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3DQ Channel Islands.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Gabriel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 juillet 2004, vol. 428, fol. 22, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004

H. Hellinckx.

(062737.3/242/320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

INSIGHT VG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 94.628.

In the year two thousand and four, on the thirteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

INSIGHT (VG), LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 680 Fifth Avenue, 8th Floor, New York, NY 10019, USA,

here represented by M^e Julien Leclere, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 12, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- INSIGHT (VG), LLC is the sole shareholder of INSIGHT VG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on June 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 19, 2003, number 847 (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

INSIGHT (VG), LLC, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to amend article 11, paragraph 4 and 7, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of all the members of the Company's board of managers or by the sole signature of any manager of the Company for transactions within EUR 5,000.-.»

«In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the unanimous vote of all the members of the Company's board of managers.»

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, with effect as of today, as manager of the Company for an unlimited duration, Mr Bruno Bagnouls, private employee, born on May 9, 1971 in Nancy, France, with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

There being no further business, the meeting is adjourned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euros (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treizième jour du mois de juillet.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

INSIGHT (VG), LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 680 Fifth Avenue, 8th Floor, New York, NY 10019, USA,

Ici représentée par Maître Julien Leclere, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- INSIGHT (VG), LLC, est l'associé unique de INSIGHT VG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 août 2003, numéro 847 (la Société).

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

INSIGHT (VG), LLC, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de modifier l'article 11, paragraphes 4 et 7, des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance de la Société ou par la seule signature de tout gérant de la Société pour des transactions ne dépassant pas la somme de EUR 5.000,-»

«En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à l'unanimité des membres du conseil de gérance de la Société.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, Monsieur Bruno Bagnouls, employé privé, né le 9 mai 1971 à Nancy, France, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Leclere, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 juillet 2004, vol. 428, fol. 27, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(062765.3/242/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

INSIGHT VG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 94.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(062767.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

CORSAIR FINANCE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.019.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eleventh of June.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

J.P. MORGAN CORSAIR II OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands having its registered office at Maples & Calder, Upland House, South Church Street, P.O. Box 309 Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands register of companies under number CR-12264,

duly represented by Mister Carl Speecke, private employee, residing at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

J.P. MORGAN CAPITAL, L.P., a limited partnership organised under the laws of Delaware having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the Delaware register of companies under number 3283171,

duly represented by Mister Carl Speecke, employé privé, residing at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal

The said proxies, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Art. 1. Name - Duration

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of CORSAIR FINANCE EUROPE, S.à r.l. (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 2. Corporate object

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Registered office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. Capital

The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Company's share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares

Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 6. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 7. Redemption of shares

The Company may acquire shares in its own capital, subject to the due observance of the provisions of the Law.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 8. Management

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

Art. 9. Meetings of the board of managers

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager upon giving at least five days' prior notice, at the place indicated in the convening notice.

The convening notice shall be given in writing, whether in original, by facsimile, or such other telecommunication means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the managers can, instead of being passed at a meeting of the board of managers, be passed in writing with the unanimous consent of the managers. In this case, each manager shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall vote in writing on one or several counterparts which collectively will constitute the resolutions.

Art. 10. Representation - Authorised signatures

In dealings with third parties, the manager(s) will in all circumstances have all powers to act in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him/them in the name of the Company.

Art. 12. General meetings of shareholders

The sole shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

Notwithstanding the above, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Rather than at a general meeting, the shareholders may also pass resolutions in writing, provided that they do so by a unanimous vote representing the Company's entire issued capital.

Art. 13. Financial year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial year, which starts today and ends on 31st December, 2004.

Art. 14. Financial statements

Each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall draw-up an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

The sole shareholder or the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by these Articles.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 17. Application of the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is included in these Articles.

Subscription and payment

The appearing parties declare to subscribe the whole share capital as follows:

J.P. MORGAN CORSAIR II OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P., prenamed	385 shares
J.P. MORGAN CAPITAL, L.P., prenamed	115 shares
Total:	<u>500 shares</u>

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary public who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated at about one thousand six hundred euro (1,600.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, is appointed for an undetermined period of time as manager of the Company.

2) The address of the registered office is established at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder, the appearing parties' proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

J.P. MORGAN CORSAIR II OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P., une société constituée sous les lois des Iles Cayman ayant son siège social à Maples & Calder, Upland House, South Church Street, P.O. Box 309 Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite auprès du registre de Commerce des Iles Cayman sous le numéro CR-12264

ici représentée par Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée.

J.P. MORGAN CAPITAL, L.P., une société constituée sous les lois de Delaware (USA) avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, inscrite au registre de Commerce du Delaware sous le numéro 3283171,

ici représentée par Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom - Durée

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CORSAIR FINANCE EUROPE, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de la faillite ou de la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés.

Art. 2. Objet social

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs, et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, et se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions sur la propriété immobilière ou mobilière que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales

Chaque part sociale donne à son titulaire droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 6. Cession de parts sociales

Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition de remplir les exigences de l'article 189 de la Loi.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition de remplir les exigences de la Loi.

L'acquisition et le transfert par la Société de parts sociales détenues par elle dans son capital social devra se faire moyennant décision et suivant les conditions à déterminer par l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 8. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation de tout gérant, notifiée au moins cinq jours avant la réunion, au lieu indiqué dans la convocation.

La convocation peut être envoyée par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication de nature à prouver la convocation. Une telle convocation n'est pas requise lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et déclarent qu'ils ont dûment été informés et qu'ils ont pris entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication. Il peut être renoncé à la procédure de convocation avec l'accord unanime de chaque membre du conseil de gérance, donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

Tout gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence téléphonique ou par tous autres moyens similaires ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens est considérée équivalente à une participation en personne à la réunion.

Les décisions des gérants peuvent, au lieu d'être prises lors d'une réunion du conseil de gérance, être prises par écrit réunissant l'unanimité des consentements des gérants. Dans ce cas, chaque gérant devra recevoir un projet explicite des décisions à prendre, et devra voter par écrit sur un ou plusieurs documents qui tous ensemble formeront les décisions.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont en toutes circonstances les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. Assemblées générales des associés

L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Plutôt que dans le cadre d'une assemblée générale, les associés pourront également prendre des décisions par écrit, à condition que ces décisions soient prises par vote unanime représentant la totalité du capital social de la Société.

Art. 13. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, excepté le premier exercice lequel commence aujourd'hui et prend fin le 31 décembre 2004.

Art. 14. Comptes sociaux

Chaque année les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Affectation des bénéfices

Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base comptes intermédiaires établis par le gérant ou par le conseil de gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal augmentés des profits à reporter et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer suivant la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Application de la Loi

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les comparantes déclarent souscrire le capital social comme suit:

J.P. MORGAN CORSAIR II OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P., prénommée	385 parts
J.P. MORGAN CAPITAL, L.P., prénommée	115 parts
Total:	500 parts

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cents euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

2.- L'adresse du siège social de la Société est établie au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Speecke, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, vol. 21CS, fol. 42, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

J. Elvinger.

(063217.3/211/347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 92.025.

Extrait des résolutions des associés prises le 5 juillet 2004

L'unique associé de CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Tim van Dijk, né le 3 février 1968 à Tortola (Iles Vierges Britanniques), avec adresse professionnelle, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction de gérant et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer M. Herman Boersen, né le 28 juillet 1972 à Amersfoort (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en qualité de gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

- M. Herman Boersen
- M. Michel van Krimpen
- CDC IXIS CAPITAL MARKETS S.A.
- M. John Van Oost

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062273.3/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE, LUXEMBOURG,**Etablissement d'utilité publique.**

Constituée le 24 mai 1993, approuvée par arrêté grand-ducal du 14 décembre 1993. Publié au Mémorial C de 1993 n° 408, de 1997 n° 539 et 2004.

Exercice 2003

			<i>EUR</i>
Patrimoine au 1 ^{er} janvier 2003			14.054,58
Patrimoine au 31 décembre 2003			15.204,99
Augmentation du patrimoine au 31 décembre 2003			1.150,41
	<i>Recettes</i>	<i>EUR</i>	<i>EUR</i>
Dons et divers			4.839,79
	<i>Dépenses</i>		
Don aux AMIS DES MUSEES		3.500,00	
Frais administratifs		189,38	
			3.689,38
Excédent de recettes			1.150,41

Prévisions pour 2004

	<i>Recettes</i>	<i>EUR</i>		<i>Dépenses</i>	<i>EUR</i>
Dons		5.000,00	Dons		5.000,00

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature / Signature

Le Président / Le Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02426.

(056951.4/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

CHAUSSURES VEDETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 11.469.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(058481.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

FONDHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 99.527.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé du 15 juin 2004, enregistrée à Luxembourg, le 16 juillet 2004, référence LSO-AS04798, déposée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg que:

La société anonyme par actions simplifiées de droit français F.B.2i, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452215247, avec siège social à F-75015 Paris, 33, avenue du Maine en tant qu'associé a cédé cent vingt-quatre (124) parts sociales qu'elle possédait dans la société à la société anonyme de droit français F.B.I. S.A., immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 343 493 318, avec siège social à F-29200 Brest, 5, rue Colbert, associé unique.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(062203.3/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ARC-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 5-7, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 79.236.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(058486.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

ALOE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 70.160.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS05972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(059355.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

SECOND MILLENNIUM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 89.866.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Stoffel / F. Hamen.

(059470.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

FLYING HAMMER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.192.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

FLYING HAMMER INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

(061357.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BEC UNIVERSAL ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 50.155.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061754.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

E.G. COP, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2168 Luxemburg, 19, rue de Muhlenbach.

H. R. Luxemburg B 101.969.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier am vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Gérard Lecuit, Notar im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

Herr Soheil Hashemi Assassi, Ingenieur, geboren am 1. Januar 1946 in Teheran/Iran, matricule 1946 01 01 010, wohnhaft in L-1459 Luxemburg, 10, Ancienne Côte d'Eich.

Herr Albert Lamhène, Privatbeamter, geboren zu Luxemburg, am 26. September 1959, matricule 1959 09 26 232, wohnhaft in L-1510 Luxemburg, 35A, avenue de la Faiencerie.

Diese Kompargenten erklärten zwischen ihnen und allen eventuellen zukünftigen Teilhabern eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

Art. 1. Zwischen den Besitzern der hiermit geschaffenen Gesellschaftsanteile und derjenigen Anteile die späterhin noch ausgegeben werden könnten, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausführung von allen Elektroarbeiten, der Export und Import sowie der Einzel- und Grosshandel sämtlicher Elektroartikel.

Die Gesellschaft ist zu allen Massnahmen, Geschäften und Dienstleistungen berechtigt, die geeignet sind, den Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu fördern, oder die damit direkt oder indirekt zusammenhängen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung E.G. COP, S.à r.l. an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann zu jeder Zeit in irgend eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf vierzigtausend Euro (40.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je vierhundert Euro (400,- EUR).

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

Herr Soheil Hashemi Assassi, vorbenannt, einundfünfzig Anteile	51 Anteile
Herr Albert Lamhène, vorbenannt, neunundvierzig Anteile	49 Anteile
Total: einhundert Anteile	100 Anteile

Sämtliche Anteile wurden voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von vierzigtausend Euro (40.000,- EUR) der Gesellschaft somit zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Die Gesellschaftsanteile können frei unter den Gesellschaftern veräussert werden. Sie können nur an Dritte veräussert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Art. 10. Weder Gläubiger noch Erben können, aus welchem Grund auch immer, das Vermögen oder die Bücher der Gesellschaft versiegeln lassen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

Art. 12. Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatäre der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Jedoch begreift das erste Geschäftsjahr die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2004.

Art. 16. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Vom Reingewinn sind jährlich wenigstens fünf Prozent zur Bildung eines gesetzlichen Rücklagefonds vorzunehmen. Diese Verpflichtung erlischt wenn die Rücklagen den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht haben, und ist wieder einzusetzen sobald dieses Zehntel in Anspruch genommen ist.

Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, minus die allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft.

Der Saldo des Reingewinns steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Die eventuelle Liquidierung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, welche von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Entschädigung festlegt.

Art. 20. Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bedingungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen.

Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise 1.300,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2168 Luxemburg, 19, rue de Muhlenbach.

2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.

3) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Soheil Hashemi Assassi, vorbenannt, technischer Geschäftsführer

Herr Albert Lamhène, vorbenannt, administrativer Geschäftsführer.

Herr Soheil Hashemi Assassi kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtsgültig vertreten.

Herr Albert Lamhène kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift nur bis zu einem Maximalbetrag von 1.500,- EUR vertreten.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Assassi, A. Lamhène, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 1445, fol. 44, case 10. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. Juli 2004.

G. Lecuit.

(062549.3/220/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 4.267.

Société anonyme constituée le 22 novembre 1919, sous la dénomination de SOCIETE ALSACIENNE DE CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, raison sociale modifiée le 22 mai 1931 en CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE, suivant les publications au Mémorial n° 64 du 19 septembre 1931.

Statuts coordonnés suivant publications au Mémorial n° 304 du 24 novembre 1982, 332 du 20 décembre 1982, 206 du 1^{er} août 1984, 247 du 29 août 1985, 333 du 1^{er} décembre 1986 et 44 du 9 janvier 2002.

Les comptes annuels du CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE, société anonyme, arrêtés au 31 décembre 2003 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 13 mai 2004, accompagnés des Comptes Sociaux 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08539, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(062810.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

BRUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 7.726.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 7 mai 2004

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, Président
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Blaschette, Administrateur
- Madame Doris Leesch, employée privée, Luxembourg, Administratrice
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, Administrateur

Est nommée Réviseur d'entreprise:

- La société MAZARS S.A., 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2004.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062071.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ORISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 17.726.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 7 mai 2004

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, Président
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Blaschette, Administrateur
- Madame Doris Leesch, employée privée, Luxembourg, Administratrice
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, Administrateur

Est nommée Réviseur d'entreprise:

- La société MAZARS S.A., 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2004.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062074.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BOTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 13.595.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 7 mai 2004

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, Président
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Blaschette, Administrateur
- Madame Doris Leesch, employée privée, Luxembourg, Administratrice
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, Administrateur

Est nommée Réviseur d'entreprise:

- La société MAZARS S.A., 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2004.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062076.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

TRAIT D'ESPRIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.525.

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2004

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRAIT D'ESPRIT S.A., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 68.525, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 janvier 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 322 du 6 mai 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nadine Neybecker, employée privée, demeurant à Kanfen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cristina Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts,

2. Démission des administrateurs en place,

3. Nomination de nouveaux administrateurs,

4. Démission du commissaire aux comptes en place,

5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,

6. Divers.

B. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C. L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

L'article 1^{er} alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs en place, à savoir, LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., L.F.S. TRUST LIMITED et ARBO TRUST LIMITED, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

1. La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House P.O. Box 116, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands),

2. La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED avec siège social à Sea Meadow House, P.O. 116, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

3. La société WORLDWIDE MANAGEMENT TRADING LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House P.O. Box 116, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands).

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes en place, à savoir: GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes: FIDOM, S.à r.l., avec siège social L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, R.C.S. Diekirch B 96.945.

Sixième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Neybecker, C. Vidal, J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 64, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2004.

P. Bettingen

Notaire

(062553.3/202/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

TRAIT D'ESPRIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.525.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2004.

P. Bettingen

Notaire

(062554.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

INRO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.919.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

INRO FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061358.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
